

## INFOS PRATIQUES

Depuis le 22 août dernier, après quelques semaines sans passage du boulanger qui a cessé son activité, un nouveau boulanger (M. Ivens LEROY de LORREZ LE BOCAGE) dessert à nouveau notre village. Vous le reconnaîtrez facilement à sa petite « music » et sa camionnette bleue. Son point de « stationnement » lui n'a pas changé, la place du village où vous le trouverez tous les jours hormis le jeudi.

G.T

## LES CARS HÔTEL

Vous décidez d'organiser une manifestation ou une fête de famille mais vous ne disposez pas assez d'hébergement et/ou de couchages pour recevoir tout ce monde, LES CARS HOTEL vous proposent une solution.

Vous prenez contact soit par téléphone, soit sur le site internet, indiqués sur le flyer ci-dessous et vous pouvez avoir sur site un car-hôtel pouvant accueillir de 5 à 18 personnes.

Pour toutes informations complémentaires il suffit de vous rendre sur le site : [www.lescarshotel.com](http://www.lescarshotel.com).

M.D



**Les Cars Hôtel**  
C'est l'hôtel qui vient à vous !

Les fêtards dorment sur place

**Tél: 09.52.98.01.82**  
[www.lescarshotel.com](http://www.lescarshotel.com)

De 5 à 18 couchages supplémentaires d'un simple clic !  
[www.lescarshotel.com](http://www.lescarshotel.com)

Le Mobil'Event

marimé par nos soins, merci de ne pas jeter sur la voie publique

Directeur de la publication :

Patrick Jacques

Rédacteur en chef :

Martine Dubois

Équipe rédactionnelle :

Martine Dubois,

Marie Hélène Blanchet,

Gérard Tournier,

Bernard Creton.

Maquettistes :

Paul & Jean-Paul Mauduit

Crédits photos :

Mairie de Montmachoux

PJM :

[mairie.montmachoux@gmail.com](mailto:mairie.montmachoux@gmail.com)

# PJM

## LE PETIT JOURNAL DE MONTMACHOUX

### n° 36

# 17.630 euros

Compteur de la souscription publique

DECEMBRE 2016

## LE MOT DU MAIRE :

L'intégration acquise de notre commune à la CC2F au 1er janvier prochain implique actuellement des opérations de liquidation de notre actuelle communauté de communes « CCBG » avec notamment la création de syndicats destinés à permettre aux communes concernées de reprendre la compétence scolaire exercée par elle depuis le 1er janvier 2012, et par ailleurs la mise en place de la convention de répartition des personnels

A ce titre pas de bouleversement pour Montmachoux qui reprendra en titre au 1er janvier sa place au sein du syndicat des écoles du Bresmont, et non plus en représentation de la CCBG.

Notre commune continuera par ailleurs à bénéficier de deux des services développés par la CCBG, les animations à caractère sportif sous la houlette de Grégory GANDOUIN ainsi que le service d'instruction des autorisations d'urbanisme avec Elisabeth BEGUE au titre de deux conventions d'entente intercommunale avec les six autres communes qui intègrent avec nous la CC2F.

Sur le plan communal, eu égard à l'exercice des compétences eau et assainissement de l'actuel CC2F, notre commune va clore avec 2016 son propre budget ASSAINISSEMENT dont l'ensemble des engagements seront intégralement repris par cette dernière et à ce titre l'ensemble des documents tant comptables que financiers lui ont déjà été transmis.

Concernant la distribution de l'eau, et comme cela vous avait été précisé dans la précédente édition, l'appel d'offres lancé pour le compte des communes de notre actuel syndicat des eaux SMEV, pour une nouvelle délégation de service public vient d'aboutir à un changement

d'opérateur, VEOLIA en remplacement de la SAUR, avec une diminution significative du prix de l'eau distribuée à compter du 1er mars 2017, terme de l'actuelle DSP SAUR.

Je vous rappelle que la SAUR, demeure notre délégataire pour la part ASSAINISSEMENT et ce à compter du 1er janvier prochain, terme de notre propre convention de prestations de services signée avec cette entreprise à effet du 10 mars 2015.

Dès lors le syndicat des eaux de Varennes (SMEV) sera dissous à son tour et ses engagements seront repris par la CC2F, laquelle par ailleurs au 1er janvier prochain changera de dénomination sociale pour devenir la Communauté de Communes du Pays de Montreaux.

Comme je vous l'ai déjà annoncé depuis plusieurs mois il en résultera pour chacun de nous **une baisse importante du prix de l'eau dès 2017.**

Je reviendrai bien évidemment sur tout ces points et d'autres à l'occasion de la traditionnelle cérémonie des **vœux du Maire et du Conseil municipal qui aura lieu samedi 14 janvier 2017**, et je mets à profit cette période dite de la « trêve des confiseurs » pour souhaiter à tous d'excellentes fêtes de fin d'année, propices aux réunions de famille et entre amis.  
A l'année prochaine

Patrick JACQUES

## JOURNÉE DU GOÛT

Le dimanche 16 octobre l'ALM a organisé sa traditionnelle journée du goût sur la place du village. La fabrication du jus de pommes ainsi que du boudin ont contribué au succès de cette manifestation. Et pour couronner le tout le soleil était aussi de la partie. Merci aux bénévoles qui ont œuvré par leur présence et leur travail à la réussite de ce beau dimanche.

B.C

## SOIREE HALLOWEEN DU 28 OCTOBRE 2016

Un grand merci aux habitants du village qui ont participé à la distribution de bonbons lors de la promenade organisée à travers les rues de MONTMACHOUX pour la soirée « HALLOWEEN ».

Les enfants revêtus de leur plus joli déguisement ont été très gâtés.

Il est aussi à noter, pour cette occasion, les décorations de certaines maisons qui ont été appréciées des participants. La soirée s'est clôturée autour du verre de l'amitié offert par l'A.L.M., organisatrice de cette manifestation.

M-H. B



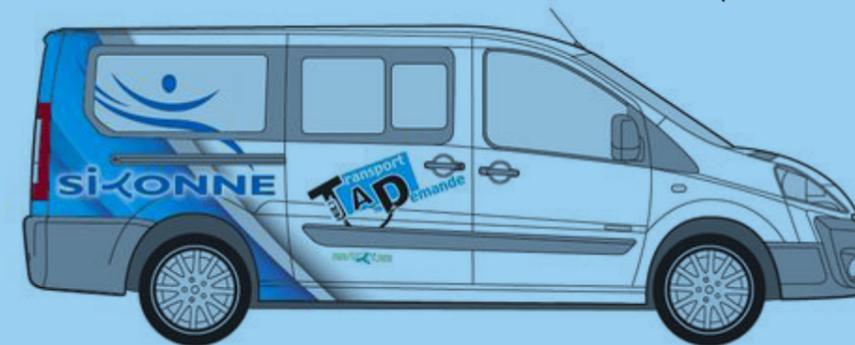
## COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Comme partout en France, Montmachoux a commémoré le 11 Novembre. Cette date officialise la signature de l'armistice qui mit fin à la 1ère guerre mondiale. Cette année nous avons eu le plaisir de noter la présence d'Isoline MILLOT, Conseillère Départementale et Maire de DIANT. A l'issue de cette cérémonie un verre de l'amitié était offert par la municipalité aux personnes présentes.

G.T



## TRANSPORTS A LA DEMANDE DU SITCOME (TAD)



Pour faire écho à la diffusion, avec votre nouvelle édition du PJM, du guide de la mobilité de MONTMACHOUX, je vous rappelle que notre syndicat des transports (SITCOME) a mis en place depuis mai dernier un service innovant de Transport à la demande effectif 6 jours 7. Les grilles horaires de la ligne N° 5 qui concerne notre commune vous sont rappelées dans ce guide avec une douzaine de rotations journalières à destination notamment du centre commercial du Bréau de Varennes sur Seine et la gare de Montereau.

A l'occasion du dernier Conseil syndical du 25 octobre dernier, le Président M. Jean-Marie ALBOUY nous a communiqué les chiffres de fréquentation par commune en progression exponentielle entre mai et septembre dernier, à l'exception en particulier de MONTMACHOUX qui conserve une utilisation des plus faibles parfaitement paradoxale eu égard au montant de la participation financière de notre commune de 5.700 € au titre de l'année qui s'achève.

Je ne peux en conséquence que vous encourager, petits et grands à solliciter, au mieux de vos besoins de mobilité, le service de transport mis à votre disposition à un coût modique et d'utilisation des plus simples qui permet de se déplacer, tant pour ses courses que pour ses loisirs.

**Un seul N° de téléphone pour s'informer ou commander votre course :  
01-60-96-19-46**

Le Maire  
Patrick JACQUES

## CARNET BLANC

Le 17 septembre dernier, **KARINE et THIERRY** se sont unis à la Mairie de MONTMACHOUX. Après avoir attendu de nombreuses années pour se décider et, il faut bien le dire, légèrement poussés par leur proches, ils se sont finalement dit OUI. L'adage dit : « ils se marièrent et eurent beaucoup d'enfants », mais comme eux ils avaient pris de l'avance, nous nous contenterons de leur souhaiter, **TOUT LE BONHEUR DU MONDE.**

G.T

## NÉCROLOGIE

Le huit septembre dernier nous avons appris le **décès de Mme Ghislaine BILLARD**. Nous tenons à exprimer à ses proches nos sincères condoléances. Cette année 2016 n'a pas été bienveillante avec nos anciens puisque 4 d'entre eux nous ont quittés. Souhaitons que les années se suivent mais ne se ressemblent pas.

G.T



# AVIS

## RAPPEL IMPERATIF : DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX ET PERMIS DE CONSTRUIRE

En raison de deux faits très récents, il m'apparaît nécessaire de rappeler une nouvelle et dernière fois les obligations qui s'imposent pour tous travaux engagés sur une construction qui, selon la nature ou l'ampleur de ces derniers, déterminent une réglementation distincte : la déclaration préalable de travaux ou le permis de construire qui constituent tous deux des **documents obligatoires**.

Je rappelle que la totalité du village de Montmachoux se trouve inclus dans les périmètres de protection de l'église et des croix de ferronnerie inscrites à l'Inventaire des Monuments Historiques et qu'à ce titre, tout aménagement même minime, **dès lors qu'il affecte l'aspect des constructions existantes**, est soumis systématiquement à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France - Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine (UDAP 77) - Pavillon Sully - Château de Fontainebleau).

La déclaration préalable de travaux implique que l'autorisation doit être sollicitée **avant tout démarrage des travaux** et que ces derniers ne peuvent être exécutés qu'**après l'obtention de l'avis favorable de ce dernier et l'arrêté du Maire** dont le délai administratif de traitement est fixé globalement à **deux mois maximum** en raison du délai supplémentaire imparti à l'Architecte des bâtiments de France.

Cette obligation concerne toute modification apportée aux constructions, y compris les clôtures, ravalement de façades, remplacement d'huissieries différentes de celles existantes, mises en place de châssis de toiture etc....

Seuls les travaux d'entretien et dits à l'identique qui ne modifient en rien l'aspect de la construction peuvent être réalisés sans autorisation administrative, et en cas de doute merci de bien vouloir vous renseigner au préalable en Mairie où les imprimés ad hoc sont, le cas échéant, à votre disposition.

Ce rappel de législation est conforme à la politique en matière d'urbanisme développée par la municipalité au travers notamment de la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme adopté au mois de juin 2014, qui fixe les règles d'urbanisme applicables dans la commune, en contribuant à favoriser la conservation et la préservation du caractère architectural du village, autant apprécié par ses habitants que salué par nos visiteurs.

Toute entorse à ces obligations légales, prévues et réprimées par les articles L480-2 et suivants du Code de l'urbanisme, donneront désormais lieu, **suite à cet ultime rappel à la loi**, à établissement d'un procès-verbal à destination de l'autorité judiciaire avec injonction de cesser immédiatement les travaux, car il n'appartient pas au Maire, garant du respect des lois et règlements, de « négocier » avec l'Architecte des bâtiments de France une régularisation à posteriori de travaux engagés sans autorisation par les contrevenants.

Merci par avance de votre civisme en la matière et par conséquent de m'épargner d'avoir recours à des mesures aussi coercitives.

Le Maire  
Patrick JACQUES

## LE BEAUJOLAIS NOUVEAU

Comme le veut la tradition instaurée depuis maintenant quelques années, la Mairie a fêté l'arrivée du beaujolais nouveau le vendredi 25 novembre au local de la pompe. Une quarantaine de personnes se sont retrouvées pour ce moment de dégustation, de convivialité et de bonne humeur pour savourer cette cuvée 2016.

### COURSE VERTE DES BOSSES DU BOCAGE

Le 5 novembre dernier, CAP DEFIS avec la collaboration de la Mairie de Montmachoux a organisé la 7ème édition de la CVBB 2016.

Plus de 110 coureurs ont pris le départ pour rallier Voulx, Diant et Montmachoux.

Cette année a vu un record de participations, mais aussi des records de temps, féminin et masculin qui ont été pulvérisés.

Un petit aperçu des performances :

1<sup>er</sup> masculin: DA SILVA Carlos en 1h 13 mn.

1<sup>ère</sup> féminine: ROBBE Caroline en 1h 34 mn.

Nous vous donnons rendez-vous le 04 Novembre 2017 pour la 8ème édition.



B.C



### REPAS DES ANCIENS

Ce samedi 10 décembre les « aînés » de la Commune se sont retrouvés à l'Auberge du Lavoir à ESMANS, pour le traditionnel repas de fin d'année dans une ambiance conviviale. Le menu servi a été apprécié et l'omelette norvégienne, flambée sous nos yeux, a reçu un franc succès. Chacun des participants s'est également vu remettre un petit présent. Pour la première fois cette année, les aînés qui avaient fait savoir qu'ils ne pouvaient se joindre à nous se sont vu distribuer un colis de Noël qui fut, bien évidemment, fort bien accueilli.

M.D

## TÉLÉTHON

INNOVER POUR GUÉRIR



Ce dimanche 4 décembre, un peu « frisquet » mais ensoleillé, a eu lieu notre manifestation au profit de l'AFM TELETHON.

La participation de nos habitués : Randonneurs du Bocage Gatinais, le C.A.L de Voulx, les marcheurs du Bresmont, CAP DEFIS, a contribué à la réussite, encore une fois, de cette journée.

La vente des : vin chaud, soupes, quiches, tartes réalisées par quelques bénévoles du village, les sablés gracieusement offerts par les boulangeries Halleur et Millet de Voulx, les dons des uns et des autres, a permis de réaliser une recette de 584 euros, reversée intégralement à l'.A.F.M

# DES NOUVELLES DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN, INSCRITE AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES ET DE LA SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Comme annoncé dans la précédente édition du PJM N° 35, les travaux de restauration du chœur et de la sacristie ont tous été réceptionnés en date du 7 octobre dernier, avec réserves pour certains corps de métier pour diverses finitions en raison notamment des retards enregistrés pour la restauration en atelier de trois baies de vitraux. Les réserves ont été intégralement levées fin octobre, et suite aux notifications des subventions sollicitées pour le profilage du cimetière en façade sud de l'église, au titre respectivement du Fonds départemental d'équipement rural et la Réserve parlementaire de notre députée, Valérie LACROUTE à hauteur globalement de 70% du montant hors taxes des travaux ; ces derniers ont été engagés et intégralement réalisés durant la seconde quinzaine de novembre, bénéficiant en cela de conditions climatiques très favorables.

Les photos avant et après travaux montrent l'importance du décaissement opéré afin de dégager les pieds de murs et la sortie de secours ouverte dans la sacristie.



1. Avant nivellement



2. Au cours des travaux

Il résulte des subventions allouées pour ces derniers travaux réalisés par l'entreprise Carlos CARPINTEIRO d'ESMANS (77940), d'un montant TTC de 8.496 €, une part communale résiduelle, déduction faite des subventions, de **3.540 € TTC**.

Ce nouveau supplément de travaux en sus de ceux déjà évoqués dans la précédente édition accentue bien évidemment la part financière supportée par notre commune, ce qui m'amène à revenir vers chacun de vous pour promouvoir à nouveau notre souscription publique dont le compteur est à ce jour de **17.630 €**, soit un gain de 2.130 € depuis septembre dernier.

Je vous rappelle à ce titre que vous avez jusqu'au 31 décembre inclus pour profiter du dégrèvement fiscal sur vos revenus 2016.

Merci d'avance à tous ceux qui apporteront par leurs dons une aide et un encouragement fort à poursuivre cette œuvre de restauration de notre église, étant précisé que nous travaillons d'ores et déjà au montage du dossier financier pour la nef dont l'état de vétusté majeur est plus encore accentué par la restauration achevée du chœur.

En remerciant à nouveau tous les donateurs qui ont permis d'atteindre le niveau de collecte actuel, je ne peux qu'encourager tous ceux qui ne l'ont point encore fait à participer à cette œuvre commune.

**Merci d'avance à l'adresse de tous ceux qui ne laisseront pas vain ce nouvel appel à la générosité.**

Le Maire



3/4. Le nivellement réalisé

